

A la croisée des chemins de la coopération fiscale: AFI (Inde) – OCDE

Conférence fiscale internationale

Mumbai, Inde, 23-25 janvier 2008

Communiqué de presse

25 janvier 2008 – Plus de 250 participants se sont réunis à Mumbai (Inde), du 23 au 25 janvier 2008 pour examiner un vaste ensemble de questions fiscales internationales à la Conférence intitulée «A la croisée des chemins de la coopération fiscale: AFI (Inde) – OCDE» qui a été organisée conjointement par la branche indienne de l'Association fiscale internationale (AFI) et par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour marquer l'accession de l'Inde au statut d'observateur au Comité des affaires fiscales de l'OCDE.

Parmi les participants à la Conférence figuraient de hauts responsables des impôts d'Inde, des représentants du système judiciaire indien, des agents du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, des conseillers fiscaux, des représentants d'entreprises multinationales et des fiscalistes renommés au niveau international.

Les co-présidents de la Conférence, MM. Porus Kaka (AFI Inde) et Jacques Sasseville (OCDE) ont souhaité la bienvenue aux participants.

La Conférence a débuté par des exposés de MM. Swatanter Kumar, Président (« Chief Justice ») de la Haute Cour (« High Court ») de Bombay, P.V. Reddi, Président de l'Autorité indienne chargé des décisions anticipées (« Indian Authority for Advance Rulings »), R. Prasad, Président du Comité central des impôts directs (« Central Board of Direct Taxes ») d'Inde, Marcus Desax, Président de l'AFI et T.P. Ostwal, Président de la Branche indienne de l'AFI.

Les différentes sessions de la Conférence ont traité des sujets suivants :

- Évolution de la coopération fiscale entre l'Inde et l'OCDE
- La politique de l'Inde en matière de conventions fiscales : comparaison des conventions fiscales de l'Inde avec les modèles de l'OCDE et des Nations Unies
- Le régime des commissions techniques, redevances et services dans les conventions fiscales
- Les conditions pour avoir des établissements stables dans le cas des prestations de service et des agents
- Décisions récentes en matière de fiscalité internationale
- Attribution de bénéfices aux établissements stables : Les travaux récents de l'OCDE et l'approche adoptée par l'Inde
- Prix de transfert : Comparaison de l'approche de l'Inde avec les Principes directeurs de l'OCDE en matière de prix de transfert
- Le règlement des différends en matière de conventions fiscales : travaux récents de l'OCDE et pratiques de l'Inde
- Bénéficiaires effectifs : droits résultant des conventions y compris en ce qui concerne les entités soumises à un régime de transparence fiscale.
- Prochaines étapes : agenda fiscal de l'OCDE et du gouvernement indien.

Au moyen d'études de cas, de discussions de fond, d'exposés sur les décisions récentes des tribunaux et d'analyses des dispositions de la législation interne et des conventions qui sont applicables, les participants

aux groupes de travail ont abordé un certain nombre de questions fiscales internationales importantes liées principalement aux conventions fiscales et aux prix de transfert.

L'évolution de la coopération entre l'OCDE et l'Inde a été l'un des principaux thèmes de discussion de cette Conférence. La coopération de l'OCDE avec l'Inde se développe rapidement, la toute première étude économique de l'OCDE sur l'Inde ayant été publiée le 9 octobre 2007. L'historique de cette coopération dans le domaine fiscal a été fréquemment évoqué, de même que ses avantages pour les différentes parties concernées et son évolution probable dans le cadre du Programme d'engagement renforcé de l'OCDE. Ce programme est proposé à l'Inde ainsi qu'à d'autres grands pays dont l'engagement dans les travaux de l'OCDE est particulièrement important pour l'accomplissement du mandat de l'Organisation en vue de promouvoir la convergence des politiques et le développement économique mondial. En tant qu'observateur, l'Inde est désormais en mesure de participer directement et activement aux travaux du Comité des affaires fiscales de l'OCDE, qui contribue à la fixation de normes fiscales internationales, en particulier dans des domaines tels que les conventions fiscales et les prix de transfert.

Le Président de l'AFI, M. Desax, a souligné l'importance de cette association, qui constitue l'une des principales organisations internationales dans le domaine fiscal, et qui rassemble plus de 11 500 agents des impôts, universitaires, représentants des entreprises et conseillers fiscaux de 102 pays. AFI Inde, qui a été mise en place en 1992, constitue désormais, par son importance, la cinquième branche du monde et non seulement les représentants de cette branche siègent au Comité exécutif et au Comité scientifique permanent de l'AFI mais en outre ils participent régulièrement aux discussions en commission au cours des congrès internationaux annuels de cette association. Il se félicite que l'Inde organise le congrès annuel de 2014 et rappelle aux participants que le Congrès de 1997, tenu à New Delhi, qui était le premier congrès de l'AFI en Asie du Sud, a obtenu un grand succès.

Pour plus de précisions sur la Conférence, prière de visiter le site <http://www.oecd-ifaindia-taxconference.com/>

Pour plus de précisions sur l'OCDE, prière de visiter <http://www.oecd.org>
Pour plus de précisions sur l'AFI, prière de visiter www.ifa.nl

Les journalistes peuvent également obtenir d'autres informations auprès des personnes suivantes :

M. Porus Kara (Branche de l'Inde de l'AFI): <mailto:persian@vsnl.com>
M. Marcus Desax (AFI): <mailto:mdesax@wfp.ch>
M. Jacques Sasseville (OCDE): <mailto:jacques.sasseville@oecd.org>